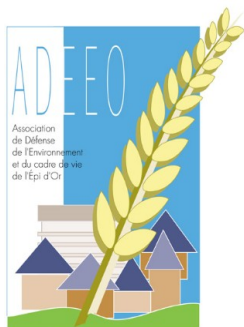


Saint Cyr l'Ecole le 16/06/2022



ADEEO  
18 Rue Andre Cordier  
78210 Saint Cyr L'Ecole  
<http://adeeo.free.fr>  
[adeeo@free.fr](mailto:adeeo@free.fr)

à Monsieur le commissaire-enquêteur RLP 2022

Objet: Remarques de l'association Association de Défense de l'environnement et du cadre de vie de l'Epi (ADEEO) pour l'enquête publique du RLP 2022

Monsieur,

**L'ADEEO a examiné le projet de Règlement Local de Publicité 2022 de la Ville De St Cyr l'Ecole (tome\_2\_reglement.pdf de l'enquête).**

L'ADEEO est engagée sur l'environnement et l'urbanisme depuis de nombreuses années (presque 40 ans) et à ce titre nous nous inquiétons de ce qui pourrait altérer notre cadre de vie mais aussi impacter les enjeux climatiques.

A notre sens, la publicité, quoique nécessaire pour les enseignes et pré-enseignes, doit se fondre dans le paysage urbain et ne pas dénaturer, ni enlaidir ce dernier.  
Par ailleurs, aujourd'hui où chacun peut prendre conscience de l'impact de l'homme sur la planète, la publicité, qui n'a pas d'utilité au sens de l'intérêt général, ne doit pas générer de surconsommation énergétique, ni de pollution lumineuse nocturne.

Par rapport à l'enquête publique de ce nouveau règlement de publicité, nous sommes donc contre les panneaux de grandes tailles de 8m<sup>2</sup> de surface et 6m de hauteur pour la pollution visuelle qu'ils provoquent mais aussi contre les panneaux lumineux qui engendrent surconsommation énergétique et pollution lumineuse.

Nous avons bien compris que ces points ont été ajoutés à la demande du fournisseur de mobilier urbain dont le modèle économique est basé sur la fourniture d'espace aux annonceurs publicitaires. Il n'est pas sur que les économies engendrées pour la ville soit à la hauteur des enjeux de qualité du paysage pour ses habitants.

Par ailleurs, nous espérons que la municipalité n'oubliera pas la transition environnementale et la consommation écoresponsable dans les communications non publicitaires.

Cordialement  
le Bureau de l'association